



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 102430

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur un arrêté en attente de publication de la loi de modernisation de notre système de santé. L'article 195 prévoit que les établissements de santé rendent publics, chaque année, les résultats des indicateurs de qualité et de sécurité des soins, dans des conditions définies par arrêté. Il souhaite savoir quand sera publié cet arrêté.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102430

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2017](#), page 858

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)